

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 22 novembre 2023

Réunion du groupe Ours pastoralisme et activités de montagne du 22 novembre 2023 : bilan de la saison d'estive 2023 et actions à venir en 2024

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et du Plan d'Actions « Ours Brun », a réuni, le 22 novembre 2023, le groupe ours pastoralisme et activités de montagne (GOPAM) avec Thierry Hegay, préfet en charge de la mission ours, et en présence de Simon Bertoux, préfet de l'Ariège, Marie-Laure Métayer, adjointe à la sous directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que Sébastien Bouvatier, adjoint au sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le GOPAM est composé également des élus du territoire, des représentants des professions agricoles, des fédérations (randonnée pédestre, chasse...) et des parcs naturels.

Cette réunion a permis d'établir le bilan de la saison d'estive 2023 et de présenter quelques axes d'actions concrètes pour 2024. À cette occasion, Pierre-André Durand a réaffirmé l'importance de la conservation de l'espèce ours brun, non seulement parce que la France doit respecter des engagements juridiques internationaux, mais aussi surtout pour des raisons de préservation de la biodiversité, patrimoine commun appartenant à tous.

Le maintien d'activités de montagne, qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, est le corollaire de la préservation de l'ours. À ce titre, des progrès constants sont enregistrés.

Si en 2023 le nombre de dossiers « dommages » imputables à l'ours est moins élevé que l'année dernière (377 vs 389 en 2022*), l'État continue d'accentuer ses efforts pour la protection des troupeaux, en lien avec les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine qui participent au financement des mesures de protection, notamment en œuvrant au maintien de l'agriculture d'estives.

L'effarouchement : consolidation de l'arrêté interministériel

Sur le plan juridique, l'arrêté interministériel d'effarouchement, qui prévoit des mesures graduées allant de l'effarouchement simple (via des moyens sonores, olfactifs, lumineux) à l'effarouchement renforcé (tirs de cartouches à double détonation ou en caoutchouc) a été consolidé.

Le travail se poursuit sur les arrêtés départementaux dont certains ont été suspendus par le tribunal administratif. Par ailleurs, à la demande de Pierre-André Durand, l'Office Français de la Biodiversité a participé cette année à certaines opérations d'effarouchement simple lorsque

des prédations ou des tentatives de prédations ont été observées sur certaines estives soumises à une forte pression.

Les mesures d'effarouchement sont l'une des solutions de protection des bergers et des éleveurs qui travaillent sur les estives. C'est une nécessité de sécurisation de ces femmes et de ces hommes qui travaillent à la qualité des troupeaux.

4 millions d'euros de l'État en faveur de la protection des troupeaux en 2023

L'accompagnement financier de l'État en faveur de la protection ne faiblit pas. Ainsi l'État, à travers le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique, aura consacré plus de 4 millions d'euros au total cette année en faveur de la protection des troupeaux et indemnisé les dégâts dus à l'ours pour un montant de près de 350 000 euros. Enfin, en 2024, l'étude sur l'efficacité des mesures de protection, conclusion de l'un des groupes de travail mis en place en 2022, pourra être engagée.

Concrètement, sur le terrain, ce sont des cabanes qui sont réalisées, des abris temporaires qui sont installés, des filets de protection financés ou le soutien à la formation de chiens de protection. L'association « La Pastorale Pyrénéenne » joue un rôle déterminant au plus près des éleveurs : grâce aux financements de l'État, ce sont 932 chiens de protection qui ont pu être placés au profit de 499 éleveurs. De même, l'association a réalisé plus de 400 missions de bergers d'appui, à la demande des éleveurs, en apportant une aide pendant la période d'estive pour le gardiennage et le regroupement nocturne des troupeaux.

Le préfet de la région Occitanie a souligné l'initiative prise par le préfet de l'Ariège d'avoir réuni fin octobre les présidents de groupements pastoraux des estives prédatées. En effet, ont été actées à cette occasion la mise en place de réunions estive par estive dans le but d'analyser très finement les particularités topographiques de chacune, les moyens de protection, les périodes de prédations... et permettre ainsi d'ajuster ou non les mesures décidées.

Une mise à jour de la signalétique pour mieux être informé

Le GOPAM a enfin été l'occasion de présenter les nouveaux panneaux d'affichage sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un ours, d'oursons ou aux abords des troupeaux gardés par des chiens de protection.

Ces panneaux présentent une information plus complète et plus claire pour le randonneur.

Des informations sont disponibles sur le site suivant : https://info-ours.com/

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU Margot SCHERER

Tél: 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur <u>Twitter</u> et <u>Facebook</u>